



Table de concertation  
des groupes de **femmes**  
de la Montérégie

## **Mémoire**

La pauvreté a un genre

présenté par la  
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental  
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

29 juin 2023

## Table des matières

<b>Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie</b> .....	4
<b>L'appauvrissement des femmes</b> .....	6
Les obstacles à l'autonomie économique des femmes .....	7
Accès à l'emploi .....	7
Éducation .....	9
Revenu .....	10
Violences systémiques.....	12
<b>Les déterminants sociaux de la santé</b> .....	13
Le logement.....	13
Le transport .....	14
Sécurité alimentaire.....	15
L'accessibilité aux produits menstruels.....	17
<b>Les Alliances pour la solidarité</b> .....	18
Reconnaissance par l'État de l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec en matière d'ADS+ .....	19
<b>Annexe 1 – Les membres de la TCGFM</b> .....	28

### Sources d'inspiration pour les recommandations:

- Collectif pour un Québec sans pauvreté
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)

## **Remerciements**

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie tient à remercier le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec pour la rédaction du contenu de ce mémoire :

Rédaction: Marie-Andrée Gauthier et Martine Boivin du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec et Camille Rivet de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

Comité orienteur: Joanne Blais et Kékéli Egbetoke de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et Nastassia Williams de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Spécificités régionales: Camille Rivet de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

## Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

### La mission

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un organisme sans but lucratif de défense collective des droits qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région et à l'atteinte de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'entre les femmes. C'est un réseau féministe, qui réunit une pluralité de groupes du territoire ayant des expertises diversifiées, pour la création et la solidification d'une solidarité régionale.

Les trois objectifs qui guident son travail sont :

1. Promouvoir la concertation entre les groupes de femmes de la Montérégie en vue d'améliorer et de changer les conditions de vie des femmes sur le plan économique, politique et social.
2. Favoriser la circulation de l'information, la mise en commun et l'analyse des expériences et préoccupations des groupes de femmes de la Montérégie.
3. Développer la solidarité entre les groupes de femmes de la Montérégie à partir de leurs intérêts et de leurs buts communs dans le respect de leurs différences.

### Les membres

Les 36 groupes de femmes membres de la TCGFM (Annexe 1) rejoignent plus de 10 000 femmes de la Montérégie (en plus de leurs travailleuses). Grâce à la pluralité des groupes de femmes œuvrant sur son territoire (groupes d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, centres de femmes, maisons d'hébergement, groupes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, etc.) ainsi qu'à la complémentarité de leurs offres de services, la TCGFM et ses groupes membres sont en mesure de travailler ensemble vers un objectif commun : atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes, en Montérégie. Ces groupes sont bien implantés dans leur milieu et collaborent avec les différentes actrices et acteurs locaux et régionaux.

### L'expertise en lutte à la pauvreté

La Montérégie est la seconde région la plus peuplée, après Montréal (composée de 17% de la population de la province) et la seconde région où vivent le plus de personnes immigrantes au Québec<sup>i</sup>. Elle est composée de 148 municipalités, agglomérées en 12 municipalités régionales de comté (MRC), en plus de

l'Agglomération de Longueuil. Elle comprend des zones urbaines plus densément peuplées ainsi que d'imposantes zones rurales et agricoles. Il faut aussi rappeler la présence de deux communautés autochtones sur le territoire montérégien : les communautés de Kahnawá:ke et d'Akwesasne, toutes deux issues de la nation Mohawks. Cette diversité, tant au niveau du territoire que de la population qui l'habite, est souvent présentée comme une richesse. Or, lorsqu'il est question de concertation, de mobilisation et de promotion des droits des femmes, elle se révèle être un grand défi.

Par le présent mémoire, la TCGFM souhaite intervenir dans le cadre de l'actuelle consultation publique pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Malgré le sous-financement « à la mission » de la TCGFM, cette dernière mène des actions visant à lutter contre la pauvreté vécue par les femmes, incluant celles vivant à la croisée d'oppressions.

Le mémoire de la TCGFM met en évidence les enjeux transversaux liés à la pauvreté des femmes en tenant compte des facteurs qui y contribuent. Forte de son expertise en lutte aux inégalités de genre et d'une perspective régionale, la TCGFM y souligne l'augmentation constante des demandes adressées à ses groupes membres. Le tout, en s'appuyant sur son expertise en santé et bien-être des femmes, en conciliation emploi-famille +, en participation des femmes à la vie politique, en lutte contre les violences de genre, etc. Le mémoire insiste sur la reconnaissance des spécificités de l'appauvrissement des femmes, l'autonomie économique de ces dernières et les déterminants sociaux de la santé qui alimentent les inégalités socio-économiques. On y propose également des recommandations pour répondre efficacement aux besoins des femmes dans la lutte contre la pauvreté.

La TCGFM souhaite aussi souligner son expertise en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et insiste sur l'importance de produire des données régionales ventilées selon le sexe et selon diverses identités, pour combattre les inégalités sociales. L'engagement du ministère à utiliser cette approche dans l'élaboration du plan gouvernemental est salué par la TCGFM, car cela permet d'établir une base solide pour l'inclusion et l'équité à chaque étape d'une initiative, contribuant ainsi à répondre aux besoins des femmes dans la lutte contre la pauvreté qu'elles rencontrent.

## L'appauvrissement des femmes

Les femmes apportent une contribution importante à l'économie du Québec, que ce soit au sein de la fonction publique ou dans les entreprises, comme entrepreneures ou employées, ou par leur travail informel qui découle des obligations familiales, tant envers les enfants que comme proches aidantes. Malgré cela, elles sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Pourtant, l'investissement dans l'autonomie des femmes, à titre de composante importante de l'égalité entre les sexes et les genres, permet justement de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable<sup>ii</sup>. Le pouvoir économique des femmes est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie.

### **Pour le droit à l'indépendance et l'avancement économique**

La nouvelle stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – 2022-2027<sup>iii</sup> souligne que : « L'égalité économique et en emploi passe par plusieurs clés : diversifier les choix scolaires et professionnels, améliorer la mixité en emploi, valoriser les emplois à prédominance féminine, assurer la sécurité économique des femmes, soutenir l'entrepreneuriat féminin, etc. Au-delà de la diversification des choix de carrière, il importe de reconnaître que les milieux de travail doivent s'adapter afin de lever les obstacles à l'intégration et au maintien des femmes dans certains domaines, comme le sexisme, le harcèlement sexuel, le manque de mesures de conciliation famille-travail-études (CFTE), etc. ». Ainsi, pour réduire les obstacles à l'autonomie économique des femmes, il faut aussi reconnaître les répercussions de l'iniquité dans la répartition des tâches et des soins entre les femmes et les hommes, l'ascendance des stéréotypes sexuels sur les choix de carrière, ainsi que celui du sexisme et autres discriminations systémiques sur l'absence des femmes dans certains milieux professionnels. Qui plus est, la socialisation façonne les intérêts, les compétences et la façon dont les femmes perçoivent leur place dans la société.

## Les obstacles à l'autonomie économique des femmes

L'autonomie économique des femmes – ou l'accroissement de leur pouvoir d'action – comporte de nombreuses composantes. Il s'agit d'un concept large, qui englobe la réalisation de plusieurs droits et mène à une transformation sociale des rapports égalitaires entre les sexes.<sup>iv</sup> Toutefois, l'avancement économique des femmes se heurte à de multiples barrières qui restreignent souvent sa réalisation et qui maintiennent nombre d'entre elles dans des conditions de vie précaires. Il importe d'affirmer en amont, que les systèmes de discriminations tels le colonialisme, le racisme, le capacitisme ou encore l'âgisme, affectent l'accès à l'emploi, à l'éducation et au revenu pour les femmes.

### Accès à l'emploi

Les femmes vivent spécifiquement des obstacles à l'accès à l'emploi.

- La **pandémie** a affecté la participation des femmes sur le marché de l'emploi.<sup>v</sup> Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a reconnu et documenté les impacts dans la plus récente Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2022-2027).
- Le **travail invisible accompli par les femmes est le résultat de la répartition des tâches de soins et des activités domestiques** (enfants, personnes proches, animaux, maison); elle demeure inéquitable et affecte la capacité des femmes à s'impliquer pleinement en emploi.<sup>vi</sup>
- La générale **absence de politiques formelles de conciliation emploi-famille+** contribue à reconduire des inégalités en emploi pour les femmes. En 2019, dans le milieu communautaire en Montérégie, ce sont seulement 25% des répondant·e·s (235 personnes) d'un sondage qui ont dit bénéficier d'une politique formelle.<sup>vii</sup>
- La **ségrégation professionnelle** basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés.<sup>viii</sup> Par exemple, en 2016 en Montérégie, dans l'industrie de la construction, elles occupent moins de 10% des postes de gestion.<sup>ix</sup>
- Lors d'un **congé parental**, le maintien en emploi demeure le choix du parent au salaire le plus élevé. Ce sont donc majoritairement les femmes qui prennent le congé parental.
- Les enjeux liés au **manque de places en service de garde** de qualité contribuent à l'appauvrissement des mères.
- Lorsqu'il y a une **faible scolarisation**, la division du travail fondé sur le

sexe et le genre est plus présente. Les femmes sont plus souvent confinées à la maison ou dans des métiers traditionnellement féminins et moins bien rémunérés.

- Les **parcours migratoires** affectent majoritairement les femmes qui sont moins actives sur le marché de l'emploi que leurs homologues masculins. De même, le taux d'emploi des femmes immigrantes est inférieur au taux d'emploi des hommes immigrants. Elles peuvent faire face à des obstacles tels que la reconnaissance des qualifications étrangères, la barrière de la langue, la discrimination à l'embauche et le manque de réseaux professionnels.<sup>x</sup>
- Les femmes de la **communauté 2SLGBTQ+** peuvent vivre une discrimination et une stigmatisation persistantes, telles que des violences et du harcèlement, tout en ne développant pas de sentiment d'appartenance, ce qui peut limiter leurs opportunités d'emploi et d'avancement professionnel.

## RECOMMANDATIONS

1. Accompagner les milieux d'emploi dans la création d'environnements favorables (inclusifs, respectueux, adaptés, sécuritaires) à l'intégration de toutes les femmes.
2. Promouvoir l'adoption de politiques formelles de conciliation emploi-familles+, élaborées en équipe et soucieuses de ne pas reconduire d'inégalités, chez l'ensemble des employeurs de la région.
3. Reconnaître et respecter l'autonomie des femmes, leur capacité d'agir et de prendre des décisions selon leurs réalités.
4. Favoriser la mixité en emploi en assurant l'accès des femmes à des professions d'avenir et en valorisant les métiers à prédominance féminine par une reconnaissance et une juste rémunération.
5. Sensibiliser et accompagner les employeurs quant aux différentes réalités des femmes, particulièrement les femmes vivant avec des limitations, les femmes autochtones et les femmes immigrantes, afin de prendre en considération leurs besoins.
6. Favoriser des lieux d'échange, de réseautage et de réflexion afin de mieux répondre aux besoins des femmes éloignées et exclues par le marché du travail (ex. : comité régional, collaborations ponctuelles, mentorat pour



les intervenantes).

7. S'assurer d'avoir des places en service de garde pour toutes les familles qui le souhaitent.
8. Reconnaître le travail invisible des femmes et favoriser les changements dans les rôles sociaux pour plus d'égalité, notamment par une amélioration équitable du *Régime québécois d'assurance parentale*.

## Éducation

- En Montérégie, depuis 2015-2016, le taux de décrochage est demeuré stable chez les garçons, alors qu'il a augmenté de 18 % chez les filles.<sup>xi</sup> Celles qui **décrochent**, rattrapent beaucoup moins souvent que leurs homologues masculins et sont plus à risque d'être exclues du marché du travail tôt dans leur parcours de vie, d'occuper des emplois précaires ou à temps partiel, de devenir bénéficiaires de l'aide sociale ou de dépendre économiquement d'un conjoint.
- Le **parcours de francisation et d'équivalences** renforce les doubles journées pour les femmes. Il en résulte, que le parent/conjoint.e qui a le métier avec un meilleur salaire est favorisé. Il y a donc une dénivellation scolarité/employabilité pour les femmes.

## RECOMMANDATIONS

9. Soutenir les initiatives en matière de persévérance scolaire chez les femmes et les filles afin de favoriser leur accès à des emplois de qualité.
10. Considérer les besoins, les intérêts et les capacités des femmes avant les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi et offrir des programmes d'employabilité qui débouchent sur des emplois de qualité.
11. Assouplir les critères d'admissibilité des programmes et des services afin de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes.
12. Permettre des prolongations de subventions, d'allocations et d'acquis quand un programme de formation se termine, que l'emploi n'a pas encore été trouvé ou que le travail est à temps partiel.
13. Offrir des programmes de formation et d'employabilité à temps partiel pour les femmes qui le désirent, sans pénalité financière.
14. Bonifier l'offre des formations en littératie, en francisation et en technologie de l'information.

15. Assurer le développement de formations permettant une mise à jour après une absence prolongée sur le marché du travail, notamment pour contrer la fracture numérique.

## Revenu

- Le revenu demeure **inférieur** pour les femmes. En 2022, le taux de faible revenu pour les femmes était de 9,1 % contrairement à 7,4 % pour les hommes.<sup>xii</sup> Qui plus est, les domaines traditionnellement féminins demeurent moins bien rémunérés.<sup>xiii</sup> En 2019, les femmes représentent 58,1% des personnes travaillant au salaire minimum.<sup>xiv</sup> Même si le taux de diplomation est plus élevé, les salaires demeurent moindres pour les femmes.<sup>xv</sup> En 2020, en Montérégie, le salaire horaire moyen des femmes demeure inférieur d'environ 10% à celui des hommes.<sup>xvi</sup>
- En 2022, près de 23 % des femmes travaillent à **temps partiel**, contrairement à 13% des hommes.<sup>xvii</sup>
- La différence de **revenu à la retraite** est également notoire. En 2017, chez les personnes de 65 ans et plus, 73,6% des femmes gagnent moins 30 000\$/année, pour 48,8% chez les hommes.<sup>xviii</sup>
- 29,3% des femmes sont **chefes de famille monoparentale** prestataire de l'assistance sociale, contrairement à 2,6% des hommes.<sup>xix</sup>
- Les femmes sont plus nombreuses à prendre des **congés familiaux non rémunérés** (43% vs 28%)<sup>xx</sup>
- Au Canada, les **femmes racisées** gagnent 59% du salaire d'un homme blanc, alors que les femmes blanches gagnent 67% du salaire d'un homme blanc. Les femmes d'origine arabe sont les plus touchées par les discriminations en emploi, alors qu'elles ne gagnent que 50% du salaire des hommes blancs.<sup>xxi</sup> En 2016, le revenu annuel total médian des femmes autochtones du Québec était de 24 473\$ comparativement à 28 607\$ pour les femmes non autochtones et à 30 254\$ pour les hommes autochtones.<sup>xxii</sup>

## RECOMMANDATIONS

16. Reconnaître le revenu viable, soit un niveau de revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels et permettre une vie vécue dans la dignité. Ce qui implique un salaire décent permettant de subvenir aux dépenses de base, mais aussi de participer activement à la société – sortir d'une posture du « strict minimum pour survivre ».

17. Améliorer les protections publiques pour assurer un revenu viable, notamment :
- a. En augmentant les prestations d'aide sociale;
  - b. En abolissant les catégories à l'aide sociale et en étendant le nouveau revenu de base à l'entièreté des personnes prestataires de l'aide sociale;
  - c. En abolissant la notion de vie maritale dans la loi d'aide sociale;
  - d. En augmentant le salaire minimum à 18\$/heure indexé au coût de la vie;
  - e. En mettant fin au détournement des pensions alimentaires dans les programmes d'assistance sociale, d'aide juridique, d'allocation logement et d'aide financière aux études;
  - f. En assurant un niveau de vie décent aux victimes de violences sexuelles et conjugales et aux victimes d'actes criminels, quel que soit le statut d'immigration, aussi longtemps que nécessaire à leur rétablissement ainsi qu'un accompagnement adéquat;
  - g. En offrant des mesures d'employabilité volontaires aux personnes prestataires de l'aide sociale selon leurs intérêts et compétences, sans aucune obligation de participation;
  - h. En rehaussant le seuil d'exonération d'imposition pour protéger les personnes prestataires de l'aide sociale.
18. Assurer l'autonomie économique des femmes, tant par une meilleure équité salariale que par de bonnes conditions de travail, notamment dans les secteurs traditionnellement féminins.
19. Accorder une plus grande flexibilité administrative en ce qui concerne « le lieu de résidence » des personnes en situation d'instabilité résidentielle facilitant la réception des documents de demande d'aide sociale et autres formalités administratives. Cette mesure contribuerait à réduire les obstacles bureaucratiques, assurant ainsi un accès plus équitable et efficace aux prestations.
20. Réaliser une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, plus spécifiquement en mettant de l'avant les réalités des femmes.

### Violences systémiques

- Les **femmes en situation de handicap** vivent un effet disproportionné lors de violence conjugale, étant plus susceptibles de vivre dans la précarité et ayant moins accès au marché du travail.
- En contexte de **violence conjugale**, la dépendance financière vis-à-vis du conjoint peut être un frein à sortir de la relation.
- **Les crises du logement** précarisent davantage les femmes et les incitent à rester dans des environnements non sécuritaires, voire dangereux, soulèvent les membres de la TCGFM (dans une lettre ouverte publiée en octobre 2022)<sup>xxiii</sup>. Plusieurs vivent des épisodes d'itinérance, souvent cachée puisqu'elles vont dormir chez des proches avant d'avoir recours à des ressources d'hébergement. D'autres recourent aux services sexuels en échange d'un loyer ou restent avec un·e partenaire violent·e afin d'éviter de se retrouver seules. Ces situations touchent particulièrement les femmes autochtones.<sup>xxiv</sup>

### RECOMMANDATIONS

21. Vulgariser, rendre plus accessibles et diminuer les procédures, en plus d'offrir un accompagnement aux femmes dans leurs démarches administratives.
22. Diminuer les délais d'attente pour les habitations à loyer modique (HLM).
23. S'assurer que les femmes ayant des besoins particuliers reçoivent les services nécessaires pour avoir accès aux programmes et aux services (ex. : interprètes, accompagnement, accessibilité physique).
24. Bonifier, simplifier et promouvoir l'accès aux aides d'urgence pour les femmes qui doivent combler des besoins de base (ex. : dépannage alimentaire, frais de déménagement), dont le Programme d'aide financière d'urgence (PAFU).
25. Payer les frais réels des femmes qui utilisent les services et les programmes (ex. : frais de garde, de transport, dont le stationnement, et frais reliés aux démarches administratives, dont des impressions).
26. Combattre les conséquences liées à la montée de l'antiféminisme dans les parcours de violences vécus par les femmes.

## Les déterminants sociaux de la santé

La TCGFM reconnaît l'importance de considérer l'intégralité de la personne, soit l'être humain formant un tout qui ne peut être segmenté dans une **approche globale de la santé**<sup>xxv</sup>. Cette dernière considère la santé comme étant l'harmonie entre l'état physique d'une personne, son état intérieur soit psychologique, intellectuel et émotif et son environnement social, économique, physique et politique. Il faut donc prendre en compte des facteurs sociaux, politiques et environnementaux qui influencent la santé, c'est-à-dire les déterminants de la santé. Cette vision de la santé consiste à reconnaître que les systèmes d'oppression influencent la santé des femmes et qu'elle est étroitement liée à la santé des écosystèmes et à leurs conditions de vie, ainsi qu'à celle de leurs proches.

### Le logement

Les crises du logement ont un impact disproportionné sur les femmes, prenant différentes formes et engendrant des conséquences variées. Une étude récente menée en Montérégie a révélé que la majorité des demandes d'aide des femmes portaient sur l'accès à des logements sociaux ou abordables<sup>xxvi</sup>. Cependant, les expériences vécues et les obstacles rencontrés diffèrent en fonction des parcours et des identités des femmes. Les augmentations exorbitantes des loyers dans le marché privé, le manque de logements sociaux et le débordement des ressources d'hébergement temporaire et d'urgence mettent les femmes en danger.

Parmi les réalités multiples, on observe :

- Une augmentation du nombre de femmes âgées faisant face à l'itinérance pour la première fois.
- Des femmes qui font des demandes de soutien alimentaire pour la première fois en raison de l'impossibilité de couvrir le coût de tous leurs besoins de base.
- Une fracture numérique dans la recherche de logements.
- Des discriminations exacerbées par une offre limitée.

Il en résulte donc un effet en cascade sur tous les autres éléments de la vie des femmes, dont la sécurité économique.

### RECOMMANDATION

27. Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle.

### **Le transport**

Il existe des enjeux bien spécifiques qui limitent l'accès à des services de transport sûrs, abordables et adaptés aux besoins des femmes afin de se déplacer facilement pour accéder à un milieu de travail et ainsi augmenter les possibilités de sortir de la pauvreté. La Montérégie est à la fois composée de régions rurales et de milieux urbains. Dans les **régions rurales**, les femmes peuvent être confrontées à un manque de services de transport public, ce qui limite leur mobilité et leur accès à l'emploi, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Les horaires et les itinéraires peu flexibles peuvent rendre difficile le transport pour les femmes conciliant travail et responsabilités familiales dans un contexte de déplacements sécuritaires (noirceur, temps d'attente dans des lieux non surveillés ou isolés). Parallèlement, en **milieu urbain**, il existe des problèmes de sécurité dans les transports en commun, tels que le harcèlement sexuel, les agressions ou le sentiment d'insécurité. Finalement, en matière d'**accessibilité**, les horaires, les trajets et la demande pour le transport adapté demeurent des freins considérables, ainsi que le coût associé.

### **RECOMMANDATIONS**

28. Consulter et permettre la participation des femmes dans la planification des infrastructures de transport pour un meilleur sentiment de sécurité.
29. Concevoir la mobilité comme un droit : intégrer les aspects sociaux dans les plans de mobilité et favoriser l'implication de toutes les actrices et de tous les acteurs publics et privés concernés par le transport.
30. Répondre aux principaux besoins des femmes en matière de transport: autonomie pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule privé; accompagnement pour un déplacement; accès à l'information; facilitation du transport avec de jeunes enfants; transport adapté; proximité des services, du logement, du travail, des études ou des autres occupations; accessibilité financière; aménagements et transports accessibles aux personnes à mobilité réduite; sécurité et sentiment de

sécurité.

31. Mettre en place une tarification sociale dans les transports en commun pour les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance ainsi que la gratuité pour les enfants de tout âge.
32. Assurer une desserte équitable dans tous les quartiers et municipalités de la Montérégie, en particulier les quartiers et municipalités défavorisés, tant en transport régulier, qu'en transport adapté. Une attention particulière devrait être portée aux régions éloignées des grands centres urbains.
33. Augmenter l'accessibilité aux modes de transport alternatifs et soutenir l'accès à un véhicule privé et au permis de conduire pour les personnes dont les réalités sont irréconciliables avec le transport collectif.  
Reconnaître les limitations liées à la santé mentale (syndrome de stress post-traumatique, agoraphobie, trouble d'anxiété généralisée) dans l'accès au transport adapté.

### **Sécurité alimentaire**

Les femmes sont souvent désavantagées sur le plan économique, ce qui limite leur accès aux ressources et aux opportunités nécessaires pour se nourrir adéquatement. De plus, les attentes sociales qui pèsent sur les femmes en matière de soins et de travail domestique peuvent limiter leur capacité à consacrer du temps à l'achat et à la préparation des aliments. Cela peut entraîner une dépendance accrue à l'égard d'aliments transformés, moins nutritifs, et un accès limité à des aliments frais et sains.

### **RECOMMANDATIONS**

34. Faciliter l'accès à des aliments sains, de qualité, abordables et culturellement appropriés, en quantité suffisante, sur tout le territoire montérégien.

### **Services**

Le TCGFM défend le maintien et l'amélioration du réseau public de santé et de services sociaux. La mise en place du réseau de la santé et des services sociaux publics a non seulement contribué au respect du droit des femmes à la santé, elle a aussi été une des bases importantes de leur droit à l'égalité. Elles ont

bénéficié d'une meilleure accessibilité à des soins et services de santé pour toutes les étapes de leur vie alors qu'elles sont les principales usagères du système même quand elles ne sont pas malades, par exemple pour leur santé reproductive. La mise en place du régime public a réduit considérablement l'endettement des familles pour cause de maladie ou pour recevoir des services, tel l'accès à l'avortement. Cependant, des inégalités perdurent alors que toutes les femmes n'y ont pas le même accès. Certaines **femmes immigrantes** possèdent un statut qui ne leur donne accès qu'à des soins et services limités les plaçant dans des situations dangereuses; telles des fausses couches ou l'absence de suivi de grossesse, rapporte une travailleuse de la Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS), basée à Brossard<sup>xxvii</sup>. Ainsi, promouvoir les droits et l'identité culturelle de toutes et de tous, y compris les personnes marginalisées, garantit un environnement inclusif et l'accès équitable aux ressources. Les services publics universels devraient être accessibles, indépendamment du statut, y compris pour les personnes sans statut ou à statut précaire.

Par ailleurs, une partie de la charge des soins aux proches malades ou en perte d'autonomie, qui reposait principalement sur les femmes, est devenue une responsabilité de l'État. De même, les emplois créés dans le réseau public ont majoritairement été occupés par des femmes, et plus spécifiquement par une grande proportion de femmes racisées. En contrepartie, les conditions de travail ardu (horaires atypiques, temps supplémentaires obligatoires, faibles mesures de conciliation emploi-famille+, etc.) contribuent à garder ces femmes dans une posture qui précarise leur santé mentale et physique.

## **RECOMMANDATIONS**

35. Favoriser l'offre de services universels et gratuits, notamment en matière de santé physique et mentale, de soutien à la famille, de proche aidance et d'éducation, indépendant du statut migratoire.
36. Offrir une couverture des soins dentaires.
37. Mettre en place des moyens pour faire connaître les services, programmes, formations et ressources existantes qui répondent aux besoins des femmes.
38. Favoriser l'accès à des interprètes dans un délai raisonnable, pour que chaque personne puisse recevoir des services dans sa langue.



39. Favoriser des projets, programmes et mesures qui répondent aux besoins des femmes et qui auront un effet à long terme sur la diminution de la pauvreté de celles-ci.
40. Soutenir les proches aidantes en ne privatisant pas les services et en réinvestissant dans le système de soins et de santé.
41. Appliquer le principe de sécurisation culturelle dans le déploiement et l'ajustement des services publics.

### **L'accessibilité aux produits menstruels**

Les produits menstruels sont indispensables, et, pour de nombreuses femmes et personnes, les dépenses qui y sont associées sont des dépenses qui pèsent lourdement dans la balance lorsqu'il s'agit de choisir entre se nourrir ou couvrir d'autres besoins de base que ce soit pour elles ou pour leur famille.

D'après les estimations réalisées par le Conseil du statut de la femme<sup>xxviii</sup>, l'utilisation de produits menstruels jetables représente des dépenses annuelles d'environ 80\$, soit 72\$ pour des serviettes ou 86\$ pour des tampons. Notons qu'il faut ajouter à ce montant le coût des antidouleurs qu'utilisent de très nombreuses femmes et personnes, celui des médecines conventionnelles ou alternatives (ostéopathie, acupuncture, naturopathie, etc.), ou encore celui des sous-vêtements et linges de lit tachés qu'il faut remplacer.

### **RECOMMANDATIONS**

42. Subventionner les produits menstruels durables.
43. Mettre à disposition gratuitement les produits menstruels dans les lieux publics et privés sous juridiction provinciale.

## Les Alliances pour la solidarité

Dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) géré régionalement par les Alliances pour la solidarité, plusieurs guides et formulaires de demande de projets ont considéré l'article 7<sup>1</sup> de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or puisqu'aucune enveloppe budgétaire n'accompagnait cette directive, plusieurs iniquités régionales et pressions sur les Tables régionales de groupes de femmes, telle la TCGFM, ont été observées.

En cohérence avec le désir du Ministère d'employer une ADS+ à son prochain plan d'action, il apparaît nécessaire de réviser le processus de dépôt, d'approbation, de déploiement et d'évaluation des projets financés par l'intermédiaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Cette demande vise à réellement faire de l'ADS+ une démarche méthodologique à privilégier afin d'identifier des enjeux d'égalité pour toutes les femmes et mettre en place des mesures d'atténuation des inégalités à toutes les étapes d'un projet, de la préparation à l'évaluation.

### RECOMMANDATIONS

44. Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les décideuses et décideurs gouvernementaux et les responsables du PAGIEPS.
  - a. S'assurer que les actrices et acteurs impliqué-e-s comprennent comment l'ADS+ peut être utilisée comme outil d'aide à la décision pour améliorer l'inclusion et l'égalité.
45. Favoriser l'appropriation de l'ADS+ en amont des dépôts de projet.
46. Financer et mettre en place, en reconnaissant l'expertise des groupes de femmes (féministes), des opportunités d'apprentissage de l'ADS+ pour les porteuses et porteurs de projets.

---

<sup>1</sup> Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes: 1° prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes; 2° renforcer le filet de sécurité sociale et économique; 3° favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail; 4° favoriser l'engagement de l'ensemble de la société; 5° assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions. **Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes**, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités.

47. Financer l'accompagnement de projets et le développement d'outils par une ressource en ADS+ au sein des groupes de femmes qui détiennent l'expertise.
48. Impliquer activement les personnes et groupes concernés dans l'élaboration des initiatives.
49. Construire des initiatives qui s'appuient sur des besoins identifiés à travers des données ventilées et croisées avec une lunette ADS+.
  - a. Reconnaître que toutes les femmes, en particulier celles appartenant à des groupes marginalisés, peuvent faire face à des formes de pauvreté spécifiques et qu'une analyse intersectionnelle (ADS+) est essentielle pour les comprendre.
  - b. Organiser des consultations régulières avec des organisations de femmes, des groupes de défense des droits des minorités et des groupes communautaires pour recueillir leurs perspectives, leurs expériences et leurs recommandations. S'assurer que ces groupes sont représentés de manière significative dans les comités consultatifs et les groupes de travail.
50. Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'appropriation et de l'application de l'ADS+ par les porteuses et porteurs de projets financés.

La TCGFM croit que cette proposition permettra de mieux comprendre et de répondre aux besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre la pauvreté en contribuant ainsi à une société plus inclusive et équitable.

## Reconnaissance par l'État de l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec en matière d'ADS+

Les Tables régionales de groupes de femmes, comme la TCGFM, ont grandement été sollicitées pour leur expertise dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Il est primordial de souligner le nombre important de demandes de formations et d'accompagnements en ADS+ dans le cadre du financement offert aux collectivités via les Alliances pour la solidarité conclues dans le PAGIEPS. Ces demandes sont sous-financées et ont des retombées, en surcroît de travail, pour la TCGFM. En Montérégie, l'ADS+ a été intégré aux critères régionaux de l'appel de projets dans le cadre du FQIS.

La TCGFM aurait apprécié travailler en amont et en collaboration avec le ministère afin de planifier les possibles dans le développement de projets

régionaux concertés et dans le déploiement de l'approche ADS+ au sein de ces initiatives.

La présence de la TCGFM pour appuyer l'implantation de l'ADS+ en Montérégie est essentielle et doit être faite avec les partenaires de différents secteurs.

La TCGFM croit que c'est à l'État de reconnaître le caractère essentiel de sa mission et ainsi d'augmenter et d'indexer son financement à la mission.

## **RECOMMANDATIONS**

51. Afin de s'assurer, en respect de leur autonomie, que les Tables régionales de groupes de femmes aient les moyens financiers et humains pour soutenir l'application de l'ADS+ auprès des organisations (ressource dédiée, outils et ressources nécessaires pour assurer le soutien et l'accompagnement des organisations), il est nécessaire de :
  - a. Reconnaître l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.
  - b. Prévoir des enveloppes régionales spécifiquement pour la formation/sensibilisation, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ADS+ dans le FQIS.

## Liste des recommandations

### Accès à l'emploi

1. Accompagner les milieux d'emploi dans la création d'environnements favorables (inclusifs, respectueux, adaptés, sécuritaires) à l'intégration de toutes les femmes.
2. Promouvoir l'adoption de politiques formelles de conciliation emploi-familles+, élaborées en équipe et soucieuses de ne pas reconduire d'inégalités, chez l'ensemble des employeurs de la région.
3. Reconnaître et respecter l'autonomie des femmes, leur capacité d'agir et de prendre des décisions sur leurs réalités.
4. Favoriser la mixité en emploi en assurant l'accès des femmes à des professions d'avenir et en valorisant les métiers à prédominance féminine par une reconnaissance et une juste rémunération.
5. Sensibiliser et accompagner les employeurs quant aux différentes réalités des femmes, particulièrement les femmes vivant avec des limitations, les femmes autochtones et les femmes immigrantes, afin de prendre en considération leurs besoins.
6. Favoriser des lieux d'échange, de réseautage et de réflexion afin de mieux répondre aux besoins des femmes éloignées et exclues par le marché du travail (ex. : comité régional, collaborations ponctuelles, mentorat pour les intervenantes).
7. S'assurer d'avoir des places en service de garde pour toutes les familles qui le souhaitent.
8. Reconnaître le travail invisible des femmes et favoriser les changements dans les rôles sociaux pour plus d'égalité, notamment par une amélioration équitable du *Régime québécois d'assurance parentale*.

### Éducation

9. Soutenir les initiatives en matière de persévérance scolaire chez les femmes et les filles afin de favoriser leur accès à des emplois de qualité.
10. Considérer les besoins, les intérêts et les capacités des femmes avant les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi et offrir des programmes d'employabilité qui débouchent sur des emplois de qualité.

11. Assouplir les critères d'admissibilité des programmes et des services afin de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes.
12. Permettre des prolongations de subventions, d'allocations et d'acquis quand un programme de formation se termine, que l'emploi n'a pas encore été trouvé ou que le travail est à temps partiel.
13. Offrir des programmes de formation et d'employabilité à temps partiel pour les femmes qui le désirent, sans pénalité financière.
14. Bonifier l'offre des formations en littératie, en francisation et en technologie de l'information.
15. Assurer le développement de formations permettant une mise à jour après une absence prolongée sur le marché du travail, notamment pour contrer la fracture numérique

## **Revenu**

16. Reconnaître le revenu viable, soit un niveau de revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels et permettre une vie vécue dans la dignité. Ce qui implique un salaire décent permettant de subvenir aux dépenses de base, mais aussi de participer activement à la société – sortir d'une posture du « strict minimum pour survivre ».
17. Améliorer les protections publiques pour assurer un revenu viable, notamment :
  - a. En augmentant les prestations d'aide sociale;
  - b. En abolissant les catégories à l'aide sociale et en étendant le nouveau revenu de base à l'entièreté des personnes prestataires de l'aide sociale;
  - c. En abolissant la notion de vie maritale dans la loi d'aide sociale;
  - d. En augmentant le salaire minimum à 18\$/heure indexé au coût de la vie;
  - e. En mettant fin au détournement des pensions alimentaires dans les programmes d'assistance sociale, d'aide juridique, d'allocation logement et d'aide financière aux études;
  - f. En assurant un niveau de vie décent aux victimes de violences sexuelles et conjugales et aux victimes d'actes criminels, quel que soit le statut d'immigration, aussi longtemps que nécessaire à leur

- rétablissement ainsi qu'un accompagnement adéquat;
- g. En offrant des mesures d'employabilité volontaires aux personnes prestataires de l'aide sociale selon leurs intérêts et compétences, sans aucune obligation de participation;
  - h. En rehaussant le seuil d'exonération d'imposition pour protéger les personnes prestataires de l'aide sociale.
18. Assurer l'autonomie économique des femmes, tant par une meilleure équité salariale que par de bonnes conditions de travail, notamment dans les secteurs traditionnellement féminins.
19. Accorder une plus grande flexibilité administrative en ce qui concerne « le lieu de résidence » des personnes en situation d'instabilité résidentielle facilitant la réception des documents de demande d'aide sociale et autres formalités administratives. Cette mesure contribuerait à réduire les obstacles bureaucratiques, assurant ainsi un accès plus équitable et efficace aux prestations.
20. Réaliser une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, plus spécifiquement en mettant de l'avant les réalités des femmes.

### **Violences systémiques**

21. Vulgariser, rendre plus accessibles et diminuer les procédures, en plus d'offrir un accompagnement aux femmes dans leurs démarches administratives.
22. Diminuer les délais d'attente pour les habitations à loyer modique (HLM).
23. S'assurer que les femmes ayant des besoins particuliers reçoivent les services nécessaires pour avoir accès aux programmes et aux services (ex. : interprètes, accompagnement, accessibilité physique).
24. Bonifier, simplifier et promouvoir l'accès aux aides d'urgence pour les femmes qui doivent combler des besoins de base (ex. : dépannage alimentaire, frais de déménagement), dont le Programme d'aide financière d'urgence (PAFU).
25. Payer les frais réels des femmes qui utilisent les services et les programmes (ex. : frais de garde, de transport, dont le stationnement, et frais liés aux démarches administratives, dont des impressions).

26. Combattre les conséquences liées à la montée l'antiféminisme dans les parcours de violences vécus par les femmes.

### **Logement**

27. Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle.

### **Transport**

28. Consulter et permettre la participation des femmes dans la planification des infrastructures de transport pour un meilleur sentiment de sécurité.
29. Concevoir la mobilité comme un droit : intégrer les aspects sociaux dans les plans de mobilité et favoriser l'implication de toutes les actrices et de tous les acteurs publics et privés concernés par le transport.
30. Répondre aux principaux besoins des femmes en matière de transport: autonomie pour les personnes n'ayant pas accès à un véhicule privé; accompagnement pour un déplacement; accès à l'information; facilitation du transport avec de jeunes enfants; transport adapté; proximité des services, du logement, du travail, des études ou des autres occupations; accessibilité financière; aménagements et transports accessibles aux personnes à mobilité réduite; sécurité et sentiment de sécurité.
31. Mettre en place une tarification sociale dans les transports en commun pour les personnes en situation de pauvreté et d'itinérance ainsi que la gratuité pour les enfants de tout âge.
32. Assurer une desserte équitable dans tous les quartiers et municipalités de la Montérégie, en particulier les quartiers et municipalités défavorisés, tant en transport régulier, qu'en transport adapté. Une attention particulière devrait être portée aux régions éloignées des grands centres urbains.
33. Augmenter l'accessibilité aux modes de transport alternatifs et soutenir l'accès à un véhicule privé et au permis de conduire pour les personnes dont les réalités sont irréconciliables avec le transport collectif.  
Reconnaître les limitations reliées à la santé mentale (syndrome de



stress post-traumatique, agoraphobie, trouble d'anxiété généralisée) dans l'accès au transport adapté.

### **Sécurité alimentaire**

- 34. Faciliter l'accès à des aliments sains, de qualité, abordables et culturellement appropriés, en quantité suffisante, sur tout le territoire montérégien.

### **Services**

- 35. Favoriser l'offre de services universels et gratuits, notamment en matière de santé physique et mentale, de soutien à la famille, de proche aidance et d'éducation, indépendant du statut migratoire.
- 36. Offrir une couverture des soins dentaires.
- 37. Mettre en place des moyens pour faire connaître les services, programmes, formations et ressources existantes qui répondent aux besoins des femmes.
- 38. Favoriser l'accès à des interprètes dans un délai raisonnable, pour que chaque personne puisse recevoir des services dans sa langue.
- 39. Favoriser des projets, programmes et mesures qui répondent aux besoins des femmes et qui auront un effet à long terme sur la diminution de la pauvreté de celles-ci.
- 40. Soutenir les proches aidantes en ne privatisant pas les services et en réinvestissant dans le système de soins et de santé.
- 41. Appliquer le principe de sécurisation culturelle dans le déploiement et l'ajustement des services publics.

### **L'accessibilité aux produits menstruels**

- 42. Subventionner les produits menstruels durables.
- 43. Mettre à disposition gratuitement les produits menstruels dans les lieux publics et privés sous juridiction provinciale.

### **Les alliances pour la solidarité**

- 44. Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les décideuses et décideurs gouvernementaux et les responsables du PAGIEPS.
  - a. S'assurer que les actrices et acteurs impliqué-e-s comprennent

comment l'ADS+ peut être utilisée comme outil d'aide à la décision pour améliorer l'inclusion et l'égalité.

45. Favoriser l'appropriation de l'ADS+ en amont des dépôts de projet.
46. Financer et mettre en place, en reconnaissant l'expertise des groupes de femmes (féministes), des opportunités d'apprentissage de l'ADS+ pour les porteuses et porteurs de projets.
47. Financer l'accompagnement de projets et le développement d'outils par une ressource en ADS+ au sein des groupes de femmes qui détiennent l'expertise.
48. Impliquer activement les personnes et groupes concernés dans l'élaboration des initiatives.
49. Construire des initiatives qui s'appuient sur des besoins identifiés à travers des données ventilées et croisées avec une lunette ADS+.
  - a. Reconnaître que toutes les femmes, en particulier celles appartenant à des groupes marginalisés, peuvent faire face à des formes de pauvreté spécifiques et qu'une analyse intersectionnelle (ADS+) est essentielle pour les comprendre.
  - b. Organiser des consultations régulières avec des organisations de femmes, des groupes de défense des droits des minorités et des groupes communautaires pour recueillir leurs perspectives, leurs expériences et leurs recommandations. S'assurer que ces groupes sont représentés de manière significative dans les comités consultatifs et les groupes de travail.
50. Mettre en place des mécanismes d'évaluation continue de l'appropriation et de l'application de l'ADS+ par les porteuses et porteurs de projets financés.

### **Reconnaissance par l'État de l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec en matière d'ADS+**

51. Afin de s'assurer, en respect de leur autonomie, que les Tables régionales de groupes de femmes aient les moyens financiers et humains pour soutenir l'application de l'ADS+ auprès des organisations (ressource dédiée, outils et ressources nécessaires pour assurer le soutien et l'accompagnement des organisations), il est nécessaire de :
  - a. Reconnaître l'expertise des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.
  - b. Prévoir des enveloppes régionales spécifiquement pour la formation/sensibilisation, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ADS+ dans le FQIS.



## Annexe 1 – Les membres de la TCGFM

- L'Accueil pour Elle – Salaberry-de-Valleyfield
- Ainsi soit-elle centre de femmes – Chambly
- APTS CISSS Montérégie-Est – Longueuil
- Association des femmes diplômées des universités (AFDU) – Montérégie, Saint-Lambert
- C.A.L.A.C.S Châteauguay – Châteauguay
- C.A.L.A.C.S La Vigie – Salaberry-de-Valleyfield
- Carrefour pour Elle – Longueuil
- Centre de femmes Autonomie en soiE – Saint-Hyacinthe
- Centre de femmes Com'Femme – Brossard
- Centre de femmes Entres Ailes – Sainte-Julie
- Centre de femmes du Haut-Richelieu – Saint-Jean-sur-Richelieu
- Centre de femmes L'éclaircie – Sainte-Catherine
- Centre de femmes L'Essentielle – Beloeil
- Centre de femmes de Longueuil – Longueuil
- Centre de femmes la Marg'Elle – Saint-Rémi
- Centre de femmes La Moisson – Île Perrot
- Centre D'Main de femmes – Salaberry-de-Valleyfield
- CISSS Montérégie Est, RLS Pierre Boucher – Longueuil
- CISSS Montérégie-Centre – Saint-Hubert
- LA Clé sur la Porte – Saint-Hyacinthe
- COFFRE – Saint-Hubert
- Conseil Central Montérégie – Brossard
- Hébergement la Passerelle – Vaudreuil-Dorion
- Inform'Elle – Saint-Hubert
- Maison de la Paix, volet La Chaumière – Longueuil

- Maison d'hébergement L'Égide – La Prairie
- Maison Hina – Saint-Jean-sur-Richelieu
- Maison la Grande Ourse Montérégie – Saint-Ours
- Maison La Source – Sorel-Tracy
- Maison Simonne-Monet-Chartrand – Chambly
- Option Ressource Travail – Salaberry-de-Valleyfield
- Pavillon Marguerite de Champlain – Greenfield Park
- Place à l'emploi – Longueuil
- Quartier des femmes – Châteauguay
- La Re-Source de Châteauguay – Châteauguay
- Résidence Elle du Haut-Saint-Laurent – Huntingdon

## Annotations

---

<sup>i</sup> Pronovost, Véronique et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM). (2023). *État des lieux régional : analyse thématique de l'état de l'égalité en Montérégie*, 2e édition.

<sup>ii</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire. Récupéré de [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_plan\\_action\\_2017-2023.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf).

<sup>iii</sup> Secrétariat à la condition féminine. (2022). *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*, p. 18-20. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>.

<sup>iv</sup> Secrétariat à la condition féminine. (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec.

<sup>v</sup> Conseil du statut de la femme. (2022). *La situation des femmes sur le marché du travail après deux ans de pandémie au Québec*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/economie/la-situation-des-femmes-sur-le-marche-du-travail-apres-deux-annees-de-pandemie-au-quebec/>.

<sup>vi</sup> Gouvernement du Québec. (2022). *Emploi du temps*. Dans *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Récupéré de <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/conciliation/emploi-du-temps>.

<sup>vii</sup> Pronovost, Véronique et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM). (2023), *op.cit.*

<sup>viii</sup> Conseil du statut de la femme. (2020). *Portrait des Québécoises, édition 2020, femmes et économie*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-2020-economie.pdf>.

<sup>ix</sup> Direction du marché du travail et des services spécialisés. (2021). *Portrait comparatif de la clientèle de la Montérégie : marché du travail et participation aux mesures d'emploi-Québec*. [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Monteregie/16\\_mt\\_PMT\\_Monteregie-2021.pdf](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Monteregie/16_mt_PMT_Monteregie-2021.pdf)

<sup>x</sup> *Ibid.*

<sup>xi</sup> SIMONEAU, Marie-Eve. (2023). *Hausse du décrochage scolaire – Portrait de la situation en Montérégie*. Périoscope : no 103. *Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Secteur Planification*,

---

*évaluation et surveillance.*

<https://santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/Extranet/DSP/surveillance/Periscope-Decrochage-scolaire-2023.pdf>

<sup>xii</sup> Gouvernement du Québec. (2020). *Faits saillants*. Dans *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/ensemble/faits-saillants>.

<sup>xiii</sup> Conseil du statut de la femme (2020), *op.cit.*

<sup>xiv</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2021). *Femmes, inégalités et pauvreté*. Récupéré de <https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/FemmesInegalitesPauvrete2021-pour-ecran-1.pdf>.

<sup>xv</sup> *Ibid.*

<sup>xvi</sup> Conseil du statut de la femme (2020), *op.cit.*

<sup>xvii</sup> Gouvernement du Québec (2020), *op.cit.*

<sup>xviii</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

<sup>xix</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

<sup>xx</sup> Collectif pour un Québec sans pauvreté, *op.cit.*

<sup>xxi</sup> Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. (2019). *Égalité au cœur des régions : regard sur les enjeux régionaux en condition féminine au Québec*. Récupéré de <http://www.reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/tables-femmes-online.pdf>

<sup>xxii</sup> Conseil du statut de la femme (2020), *op.cit.*

<sup>xxiii</sup> Crevier, Linda et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM). (2022). *Crise du logement : M. Legault, pourquoi les femmes écopent davantage? Pivot*.

<sup>xxiv</sup> Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. (2023). *Argumentaire féministe sur le droit au logement*, document interne.

<sup>xxv</sup> Mimeault, I. (2008). *Synthèse du cadre de référence en santé des femmes - Changeons de lunettes! - Pour une approche globale et féministe de la santé*, RQASF, Collections de BANQ. Récupéré de <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2218478>

<sup>xxvi</sup> Pronovost, Véronique et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM). (2023), *op.cit.*

<sup>xxvii</sup> *Ibid.*

<sup>xxviii</sup> Conseil du statut de la femme. (2021). *Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/produits-menstruels.pdf>.